

RÉUNION DU C.C.A.S. DU LUNDI 17 AVRIL 2023

NOTICE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

1. PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU C.C.A.S. DU 27 FEVRIER 2023.

Il est proposé au Conseil d'Administrative du C.C.A.S. d'adopter le procès-verbal de réunion joint.

FINANCES

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022.

Vu le compte de gestion 2022 présenté par M. le Receveur,

Considérant la conformité des écritures du comptable public avec celles de l'ordonnateur qui peut se résumer ainsi :

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2022			
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 281,96	281 352,82	290 634,78
Titres de recette émis (b)		181 537,05	181 537,05
Réductions de titres (c)		114,00	114,00
Recettes nettes (d = b - c)		181 423,05	181 423,05
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 281,96	281 352,82	290 634,78
Mandats émis (f)		238 239,11	238 239,11
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		238 239,11	238 239,11
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		56 816,06	56 816,06
(h - d) Déficit			

Il est proposé au Conseil d'administration de les adopter

(CG 2022 joint en annexe)

3. COMPTE ADMINISTRATIF DU C.C.A.S. – ANNEE 2022.

Avant présentation du budget primitif, il est proposé au Conseil d'Administration de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Antoine LOGIE, Président et pouvant se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		100852.82 €		6239.14 €	0,00 €	107091.96 €
Part affectée à investiss.					0,00 €	0,00 €
Opérations de l'exercice	238239.11 €	181423.05€			238239.11 €	181423.05 €
Totaux	238239.11 €	282275.87 €			238239.11 €	288515.01 €
Résultat de clôture		44036,76 €				50275.90 €
Besoin de financement						
Excédent de financement						
Restes à réaliser DEPENSES						
Restes à réaliser RECETTES						
Besoin total de financement						
Excédent total de financement						
			6 239,14 €			
				7689.60 €		
				0,00 €		
				1450.46 €		

(CA 2022 joint en annexe)

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2022.

L'instruction budgétaire et comptable M 14 dispose que l'affectation du résultat intervient après l'adoption du compte administratif.

Cette procédure nécessite une délibération spécifique de l'assemblée délibérante.

Le résultat d'investissement, quel qu'en soit le signe, fait l'objet d'un report pur et simple.

La délibération d'affectation du résultat porte sur le seul résultat de la section de fonctionnement.

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver l'affectation de résultat de l'exercice budgétaire 2022 comme suit :

- article 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé 1 450,46 €
- article 002 – excédent de fonctionnement reporté 42 586,30 €

5. BUDGET PRIMITIF DU C.C.A.S. – ANNEE 2023.

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 27 février 2023 ;

Vu la reprise des résultats du compte administratif 2022 ;

Vu l'analyse des besoins sociaux et les objectifs en termes de politique sociale,

Il est proposé au Conseil d'Administration d'approuver le budget primitif 2023 qui peut se résumer conformément aux tableaux ci-dessous.

- **En section de fonctionnement**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Libellés	BP 2022	BP 2023	Ecart en %
Charges à caractère général	187 960	195 040,00	4%
Achats de fluide, énergie, fournitures...	59 550	49 200,00	-17%
contrats de prestations, entretien, assurances...	63 560	76 720,00	21%
Honoraires, affranchissement, télécom, réceptions, fêtes et cérémonies...	50 850	52 720,00	4%
Taxe foncière...	14 000	16 400,00	17%
Charges de personnel et frais assimilés	53 000	75 900,00	43%
Autres charges de gestion courante	36 350	16 740,00	-54%
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	277 310	287 680,00	4%
Charges financières	0,00	0,00	
Charges exceptionnelles	1 000,00	500,00	-50%
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	278 310,00	288 180,00	4%
Virement à la section d'investissement (5)	3 042,82	-	-100%
Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	-	-	
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	3 042,82	-	-100%
Totaux services et fonctions			
D 002 RESULTAT REPORTÉ	0	0	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	281 352,82	288 180,00	2,43%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Libellés	BP 2022	BP 2023	Ecart en %
Atténuation de charges	-	-	
Produits des services, du domaine et ventes diverses	45 000,00	39 993,00	-11%
Dotations, subventions et participations	62 500,00	134 500,00	115%
dont subvention communale	60 000,00	100 000,00	67%
Autres produits de gestion courante	73 000,00	70 900,00	-3%
Total des recettes de gestion courantes	180 500,00	245 393,00	36%
Produits financiers	-	-	
Produits exceptionnels	-	200,70	
Total des recettes réelles de fonctionnement	180 500,00	245 593,70	36%
Opérations d'ordre	-	-	
R 002 RESULTAT REPORTÉ	100 852,82	42 586,30	-58%
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	281 352,82	288 180,00	2%

- En section d'investissement

Dépenses			Recettes		
LIBELLE	Pour mémoire budget	Proposition 2023	LIBELLE	Pour mémoire budget	Proposition 2022
			EXCEDENT	6 239,14	6 239,14
DEFICIT	-		VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT	3 042,82	-
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	-		DOTAT° FONDS ET RESERVES		1 450,46
IMMOBILISAT° INCORPORELLES	9 281,96	7 689,60	SUBVENT° D'INVESTISSEMENT	-	
Licence logiciel			EMPRUNTS DETTES ASSIMILEES	-	
IMMOBILISAT° CORPORELLES	-				
IMMOBILISAT° EN COURS					
	9 281,96	7 689,60		9 281,96	7 689,60

(BP 2023 joint en annexe)

RESIDENCE CLAIR VIVRE

6. IMPAYE DE LOYER.

Un locataire de la résidence Clair Vivre cumule des impayés de loyer depuis 2021. Malgré les nombreuses relances du C.C.A.S. et de la Trésorerie, le locataire reste redevable à ce jour de 2243€81.

AIDES FACULTATIVES

7. DEMANDES DE BONS ALIMENTAIRES.

Les éventuels dossiers seront étudiés en réunion.